



Fostplus 


Recupel


BUREAU ÉCONOMIQUE
DE LA PROVINCE
DE NAMUR
Des Hommes,
des Idées,
un Futur

Le sourire, c'est contagieux... Propagez le virus !



Bonne humeur et courtoisie sont les bases d'un savoir-être dans les parcs à conteneurs. Pas toujours facile pour le citoyen d'attendre son tour, ni pour le préposé d'être disponible au moment opportun. Si chacun perd patience, les règles élémentaires de courtoisie s'oublent vite. Parfois, en se mettant tout simplement à la place de l'autre, la sympathie s'installe et... le sourire casse les tensions !

Le parc, un lieu de vie

Au fil du temps, se rendre au parc à conteneurs est devenu une habitude pour la plupart des citoyens. En Wallonie, environ 1 million de tonnes de déchets sont recyclés chaque année via le réseau des parcs.

55%

En Province de Namur, 55% des déchets ménagers collectés le sont via les parcs à conteneurs, cela représente 1.225.000 visites de citoyens par an.

Restons courtois ! Nos préposés sont à votre service pour vous renseigner mais aussi pour rappeler les règles quand il le faut. Respectons les consignes et tout le monde sera gagnant.



Vous ne savez pas où jeter vos déchets ?

Référez-vous à la signalétique apposée à proximité de chaque conteneur. Les préposés sont également à votre disposition pour vous aider à orienter vos apports dans les bons conteneurs. 25 flux de déchets sont récoltés via les parcs à conteneurs. Une grande majorité est recyclée si les déchets sont triés correctement !



Un guide de tri des parcs est disponible à la demande auprès de votre préposé. Il est par ailleurs téléchargeable sur www.bep-environnement.be.

Pourquoi faut-il bien trier ?

Il est important de bien trier ses déchets pour qu'ils soient dirigés correctement vers les entreprises qui pourront les transformer en de nouveaux produits. Des erreurs de tri peuvent entraîner le refus du conteneur par le recycleur. Ceci compromet l'effort de tri collectif et coûte plus cher à la collectivité. Des déchets mal triés seront en effet incinérés au lieu d'être recyclés.



En quoi les encombrants sont-ils recyclés ?

Les encombrants sont des déchets ménagers non organiques trop volumineux (supérieur à un cube de 30cm de côté*) pour entrer dans un sac poubelle ou dans un conteneur à puce. Une fois déposés au parc à conteneurs, ils sont dirigés vers le centre de tri-broyage des encombrants de BEP Environnement à Floreffe. Après tri et broyage, les parties en bois seront prélevées et préparées pour la valorisation. Les fractions métalliques et plastiques ainsi que les matelas, seront isolés et recyclés.

*Cette limitation en taille ne s'applique pas aux déchets électriques et électroniques, aux métaux et aux déchets de bois qui sont tous acceptés dans leur conteneur spécifique.

Et les déchets inertes ?

Saviez-vous que les déchets inertes (béton, carrelages, briquillons, porcelaine, sable...) sont réduits en granulats pour ensuite être valorisés en matériaux de construction pour la sous-fondation des routes ?

Non aux dépôts sauvages !

Les dépôts sauvages de déchets, on en trouve sur les routes, les sentiers, aux abords des rivières, autour des bulles à verre... mais aussi, trop souvent, aux entrées des parcs à conteneurs. Vous arrivez trop tôt ou trop tard au parc ? S'il vous plaît, n'abandonnez pas vos déchets aux abords des parcs ou devant la grille. C'est irrespectueux de l'environnement et des riverains, et c'est une infraction qui peut faire l'objet de poursuites.



La récupération dans les parcs est interdite

Le parc à conteneurs n'est pas une grande brocante... Les déchets qui y sont déposés ne sont pas à la disposition des citoyens. La reprise ou « récupération » de déchets déposés dans les parcs est considérée comme un vol. Cette infraction entraîne des poursuites judiciaires.



Les objets dont vous voulez vous défaire sont encore en bon état ? Pensez à les proposer dans les ressourceries, brocantes, trocantes, magasins de seconde main... Pour trouver les opérateurs actifs dans ce secteur, visitez le site internet du réseau Ressources <http://www.res-sources.be/>.

Les vols sont souvent accompagnés de dégradations diverses (trous dans les clôtures, détériorations...). Le coût des réparations augmente le coût de fonctionnement des parcs, répercuté au final à tous les citoyens via les taxes communales. Pour des raisons évidentes de sécurité et pour éviter les intrusions dans les parcs à conteneurs, les préposés n'acceptent plus d'argent liquide. L'achat de compost et de sacs pour l'élimination de petites quantités de déchets d'amiante-ciment se fait désormais uniquement sur base de prépaiements. Depuis peu, les parcs sont également sécurisés par des caméras.



Le parc n'est pas une grande poubelle

Le parc n'est pas le lieu où conduire ses ordures ménagères pour éviter l'achat de sacs payants ou bien du poids dans son conteneur à puce. Les déchets résiduels non-recyclables et destinés à l'incinération, sont collectés en porte-à-porte, en sacs ou en conteneurs à puce suivant les communes.

Le parc à conteneurs vise au contraire à recycler les déchets collectés ou à reprendre des déchets trop volumineux pour la poubelle. Il permet donc d'alléger la poubelle en y retirant les déchets recyclables.

Ces deux modes de collectes sont complémentaires mais pas interchangeables.



Les horaires des parcs à conteneurs



Heures d'ouverture des parcs : les parcs à conteneurs sont ouverts du mardi au samedi de 9h à 17h toute l'année. Les parcs de Champion, Malonne et Naninne sont également ouverts le lundi de 9h à 17h. Les parcs à conteneurs sont fermés les jours fériés. L'accès au parc peut être refusé 15 minutes avant la fermeture, en effet, les véhicules doivent avoir quittés les parcs pour 17h.

Quelques règles élémentaires

- Les remorques doivent être correctement bâchées pour éviter l'envol des déchets le long des routes.
- Les déchets doivent être triés par catégorie avant leur arrivée pour éviter l'engorgement sur le parc.
- Les moteurs des véhicules sont arrêtés lors du déchargement des déchets.
- Dans le parc, chaque déchet est jeté au bon endroit.
- N'apportez pas plus d'1m³ par type de matière par jour afin que chacun profite de la disponibilité des conteneurs.
- Si le conteneur approprié est plein, reprenez vos déchets pour revenir une prochaine fois. Vous pouvez également consulter le niveau de remplissage des conteneurs via l'application en ligne avant votre visite au parc (<https://mes-quotas.bep-environnement.be>).
- Des brosses sont à la disposition de tous pour nettoyer les déchets tombés par terre.
- Les caisses en carton doivent être dépliées et écrasées pour optimiser le remplissage des conteneurs.
- Les déchets PMC ne sont plus repris dans les parcs.



**A tous ceux qui adoptent le sourire,
merci et continuez à le propager !
Vous avez des questions ou remarques à
formuler sur le tri des déchets et le
fonctionnement des parcs à conteneurs ?
Contactez-nous via le site
www.bep-environnement.be à la rubrique
parcs à conteneurs.**



Avenue Sergent Vrithoff, 2
B-5000 Namur

Tél. +32(0)81/71 82 11 • Fax +32(0)81/71 82 50